Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260929-20260922_135-DE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 22 septembre 2026

Délibération n°2026-135	Classification 7.1.3 Tarifs des services publics
DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DU PORT	

L'an deux mille vingt six, le vingt deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize septembre deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, à la salle du Conseil de la Mairie, Square de l'Europe, à Pont l'Abbé.

Présidence : Stéphane LE DOARÉ
Secrétaire : Yann HIRIART
Rapporteur : Marc DEFACQ

Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 28
Nombre de Votants (liste en annexe) : 29

EXPOSE :

Une subvention de 5 000 € est sollicitée auprès du département pour les travaux de modernisation des bouées et mouillages pour une sécurisation du port.

La subvention sollicitée est d'un montant de 5 000 € pour un coût de projet prévisionnel de 10 000 €.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Fournitures de matériels	10 000.00 €	Subvention département	5 000.00 €
		Autofinancement	5 000.00 €
TOTAL	**10 000.00 €**	**TOTAL**	**10 000.00 €**

VU l'avis favorable de la commission finances prospectives ressources humaines du 10 septembre 2026 ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITÉ,

- **AUTORISE** le dépôt de demande de subvention auprès du Département, pour les travaux de modernisation des bouées et mouillages du port pour un montant de 5 000 €.

Fait à Pont l'Abbé le 22 septembre 2026.

Délibération certifiée exécutoire par LE MAIRE,

LE MAIRE,

VILLE DE PONT-L'ABBÉ Finistère

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet *« lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »*.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260929-20260922_135-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
MOTREFF Laurent	X		
DRÉAU Valérie	X		
HIRIART Yann	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
TINCQ Alain	X		
GUEGUEN Viviane	X		
TANGUY Jacques	X		
FOLGOAS Victoire	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
BRAULT Annie	X		
RICHARD Jean-Luc	X		
DEFACQ Marc	X		
GOYAT Ségolène	X		
DURAND David	X		
LECOMTE Gaëtan	X		
COSSEC Sophie	X		
LE BEC Anthony	X		
LE GOFF Aurélie	X		
MARC Hélène	X		
ROBERDEL Alosia	X		
SCHOCK Thibaut	X		
FURIC Jean-Baptiste	X		
DURAND Lou	X		
COOPER Laurent	X		
CANEVET Yves	X		
GALIANA Olivier	X		
RIBEIRO Christel	X		
DE RECHNIEWSKI Pauline		X	A donné procuration à Yves CANEVET

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Pouvoirs : 1

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Aurélie Larnicol, assistante de direction
Hervé Cariou, informaticien
Lysiane Albert et Caroline Madec, chargées de la communication